



Grand âge : pour une réforme globale

Par Laurent Berger et Éric Chenut

SI LE DEGRÉ de civilisation se mesure à la façon dont sont traités les plus fragiles, que conclure des conditions de vie réservées aujourd'hui à certains seniors en perte d'autonomie ? Derrière les chiffres et les rapports sur le grand âge, il y a des personnes en souffrance, parfois atteintes dans leur dignité. Des aidants et des aidants dont les sacrifices ne suffisent pas à garantir une prise en charge respectueuse. Des soignantes et des soignants ne pouvant plus offrir l'accompagnement espéré.

Malgré l'évidence démographique, les pouvoirs publics n'accompagnent pas l'effort de transformation nécessaire à la prise en charge de la perte d'autonomie. Le report systématique d'une grande loi n'est plus possible. Le prochain gouvernement devra concrétiser une véritable loi autonomie financée à la hauteur des enjeux et tracer un cadre d'accompagnement digne.

D'abord en agissant sur la prévention. Il est souvent possible de retarder ou d'éviter la perte d'autonomie ou son aggravation, grâce à la prévention des chutes ou à la lutte contre l'isolement.

Ensuite en améliorant la qualité des soins et de l'accompagnement, très dépendante des moyens humains déployés. C'est d'un booster d'attractivité dont le secteur a besoin. Avec une reconnaissance des personnels, financière certes, mais aussi des conditions de travail dignes, des taux d'encadrement renforcés et des perspectives professionnelles diversifiées.

Il nous faut une approche globale et ambitieuse du grand âge et de l'autonomie, qui place les personnes au centre, aussi bien celles en perte d'autonomie que les proches, les aidants et les personnels, en établissement ou au domicile. Pour cela, nous devons :



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CFDT



PRÉSIDENT
DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

– Créer une filière professionnelle du grand âge. Accompagner et former les professionnels, en particulier les managers, pour leur permettre d'être acteurs du changement. Nous engager collectivement pour un dialogue social et professionnel sécurisé et ambitieux.

– Réorganiser les circuits de financement et garantir leur adéquation aux besoins pour renforcer la qualité de la prise en charge et réduire les efforts financiers des familles.

– Transformer le modèle de l'Ehpad pour valoriser son expertise gériatrique sur le territoire et développer des solutions permettant à chacun de choisir son lieu de vie le plus longtemps possible. En généralisant les dispositifs d'accompagnement à domicile et les coordinateurs de parcours, nous pourrions répondre au souhait de rester le plus longtemps chez soi et construire d'autres parcours professionnels qui renforceront

l'attractivité du secteur. Enfin, il est urgent de renforcer les contrôles pour vérifier le bon usage des financements par les résidents, leurs familles et la collectivité. Sans stigmatiser ni opposer les statuts, il convient de valoriser les modèles non lucratifs, public, associatif et mutualiste notamment, animés par des valeurs de secours mutuel, et de leur assurer des conditions d'intervention pérennes et équitables.

– Prendre en compte la parole des résidents et de leurs familles par des conseils de vie sociale aux prérogatives consolidées ; favoriser l'ouverture et les liens intergénérationnels.

– Renforcer l'accompagnement des aidants avec des structures de répit accessibles et respectueuses des professionnels.

L'avancée en âge nous concerne tous. Il est de notre devoir de garantir la dignité aux personnes âgées ou en perte d'autonomie, d'écouter leurs vœux,

d'assurer l'entraide solidaire, de faire vivre notre commune humanité, la fraternité et la sororité républicaine.

Nous sommes convaincus que nous pouvons tracer une voie d'intérêt général. Aussi, nous appelons à une réforme structurelle de la prise en charge de l'ensemble des

personnes âgées ou dépendantes, pour prévenir la perte d'autonomie, aider les aidants, créer les conditions d'un meilleur accompagnement. Cette réforme doit être financière et sociétale. Elle doit engager la nation tout entière. ●

« Le report
systématique
d'une grande
loi autonomie
n'est plus
possible »

